

Bureau d'Aide aux Victimes
133, RUE TRIBERG
83600 FREJUS
Tel : 04. 98. 03. 54. 14
Fax : 04 94 51 90 90

RECEPISSE DE DECLARATION

Madame GLEREAN Marie-Madeleine, veuve PIROCHE

née le 02/07/1951 au PONT-DE-BEAUVOISIN (ISERE), de nationalité FRANCAISE,
RETRAITEE,
Demeurant : 636, AV MARGUERITE AUDOUX à SAINT-RAPHAEL 83700 (VAR)
Communication électronique demandée : OUI - E-mail : mm.piroche@orange.fr - Tél.
portable : 06.81.38.75.08

a déclaré avoir été victime de l'infraction suivante :

**USURPATION DE PLAQUE D'IMMATRICULATION - NUMERO ATTRIBUE A UN
AUTRE VEHICULE A MOTEUR**

survenue

Le 16/10/2020 à 16:35 (VENDREDI), PERIODE NORMALE
d88 à LA RICHE (INDRE ET LOIRE)

VEHICULE :

VOITURE PARTICULIERE, de marque CITROEN, modèle C4, immatriculé CJ-336-VM
en FRANCE

Assurance : FILIA MAIF, numéro de police : F 567 0940540 D

MODE D'OPERER :

PREJUDICES :

Butin : Dégâts : Préjudice :

Plainte déposée le 03 décembre 2020 sous le numéro de P. V. : n°2020/007941

Objets signalés :

Article 441-6 du Code Pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à FREJUS, le 03 décembre 2020

FONTAINE JULIEN
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

